

Image not found or type unknown



Fiche de paie intérim congés et ifm

Par **matias77170**, le **12/04/2012 à 19:11**

Bonjour,
Est-il normal que les bases IFM et congés payés soient inférieures au brut imposable ?
Est ce que les rubriques AGFF iso.TA et REt.Compl.SI TA (de 167.98) doivent être comprises dans le calcul du brut imposable ? Et dans la base IFM et CP ?
Ma fiche de paie affiche :
Brut imposable : 1728.56
IFM : base 1559.95
Congés P : base 1639.94
Merci